

Protocole sanitaire

Collège François Truffaut - Argentan

Préambule

Le protocole sanitaire du collège F. Truffaut s'appuie sur les directives ministérielles du Protocole sanitaire national intitulé « Guide à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées ». Les prescriptions du protocole d'établissement sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et des préconisations nationales.

Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- La formation, l'information et la communication

	Mesures suivies	Personnels	Equipements et modalités
Nettoyage et désinfection des locaux et matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage avec un détergent usuel ; désinfection à l'aide d'un virucide (norme EN 14476) • Nettoyage des sols et des grandes surfaces utilisées une fois par jour • Nettoyage et désinfection des surfaces les plus fréquemment utilisées par les usagers une fois par jour • Tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après le service 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Personnels Education Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'entretien professionnel • Produits de désinfection et équipement de protection - équipement individuel (kit)
Sanitaires	<p>Distanciation physique et lavage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de lavage des mains : avant et après chaque changement de lieu ; 30 secondes de nettoyage • Flux d'élèves : pas de mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe, <p>Hygiène, le nettoyage et désinfection des locaux et matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement régulier en consommables (savon liquide, papier essuie mains) ; • Essuie-mains en papier • Aération fréquente des locaux : ouverture des fenêtres des salles toutes les heures 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes éducative et pédagogique • Vie scolaire • Agents territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement des élèves lors de la pause méridienne est réalisé par les AED • Plusieurs points d'eau sont accessibles
Accueil des élèves	<p>Etat de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas mettre son enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille • Prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'établissement (ne pas venir si supérieure à 37,8°) • Les personnels respectent cette même consigne <p>Arrivées et flux de personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée possible des personnes extérieures dans les bâtiments : port du masque + nettoyage ou désinfection des mains • Accès direct en classe à la suite du lavage des mains, avec adulte accompagnateur • Ouverture de deux accès principaux (élèves) et deux accès secondaires (personnels) <p>Distanciation physique dans la file d'entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flux d'entrée et de sortie : sens prioritaire de passage au sortant • Matérialisation de la distanciation : affichage, marquage au sol, rubalise • Signalétique facile à comprendre et visible : fléchages évocateurs + plan 	<ul style="list-style-type: none"> • Loge • Secrétariat • Direction • Vie scolaire • Equipes éducative et pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage • Balisage • Accueil physique • Courriels • Site internet CLG • ENT • Appels téléphoniques

	<p>Emplois du temps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les EDT habituels (avant confinement) sont suivis, dans une salle dédiée à chaque classe 		
<p>Aménagement des salles de classe</p>	<p>Respect de la distanciation physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance d'1 m minimum entre les tables et avec le bureau du professeur • Pas de déplacements dans la classe <p>Brassage des élèves minimisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format « 1 classe = 1 salle » • Salles banalisées aménagées pour accueillir une classe dans le respect de la distanciation <p>Aération des salles de classes en l'absence des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Equipes pédagogiques 	
<p>Circulation des élèves et des adultes</p>	<p>Sens de circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sens unique de circulation pratiquement dans tous l'établissement • Signalétique facile à comprendre et visible : fléchages, couleurs, icônes <p>Distanciation physique et flux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portes intérieures en position ouvertes <p>Brassage limité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun changement de classe par les élèves • Déplacement unique des enseignants et autres personnels (exception : EPS) • 2 zones de cours distinctes selon les niveaux 6^{ème} + 5^{ème} / 4^{ème} + 3^{ème} 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Equipes pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage • Balisage • Plan de circulation (cf annexe)
<p>Demi-pension</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des temps de restauration et d'accès : 2 services • Distribution de l'eau par l'AED • Circulation à sens unique • Disposition des élèves en quinconce dans le respect du protocole national • Nettoyage des tables et des chaises après les services • Lavage des mains avant et après chaque repas : sous la responsabilité des Aed • Points d'eau : zone restauration + vestiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes éducative et pédagogique • Agents territoriaux • Vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation (cf annexe) • Les enseignants accompagnent leurs élèves jusqu'au lavage des mains puis prise en charge par les agents et les AED

Temps de pause	<ul style="list-style-type: none"> • 2 cours de récréation selon les niveaux de classe • Accès aux jeux extérieurs et espaces collectifs lorsqu'un nettoyage quotidien est effectué ou après 12h sans utilisation • Partage d'objets possibles au sein d'un même groupe ou classe si une désinfection est assurée quotidiennement ou après 24h sans utilisation • Lavage des mains en début et fin de récréation 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes pédagogiques • Vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation (cf annexe) • Les enseignants et la Vie scolaire doivent pouvoir être en contact
Activités sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'objets possibles au sein d'un même groupe ou classe si une désinfection est assurée quotidiennement ou après 24h sans utilisation • La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. • Tenue adaptée à l'EPS portée par les élèves dès l'arrivée de la demi-journée (pas de vestiaire accessible pour se changer) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe EPS 	<ul style="list-style-type: none"> • plusieurs espaces extérieurs, dans l'enceinte du collège, sont disponibles
Equipement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Masque des élèves fourni par les familles (usage selon les règles sanitaires à respecter strictement) • Matériel individuel pour les élèves et les personnels : pas d'échange d'équipement scolaire • Pas de transport d'affaires scolaires pendant la pause méridienne : maintien dans la salle sur une journée 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels du collège 	<ul style="list-style-type: none"> • « kits » enseignants • Consigne aux familles : équipement type de l'élève
Personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Distanciation physique dans les espaces de travail • Nettoyage et désinfection des espaces de travail, aération des lieux de travail • Port du masque obligatoire dans les situations où la distanciation physique d'au moins 1m ne peut être garantie. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enseignants quand ils font cours et sont à une distance d'au moins 1m des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels du collège • Communauté éducative 	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces d'accueil réaménagé • Equipement de désinfection mis à disposition • Affichage
Information et communication	<p>Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des évolutions du protocole <p>Parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des modalités de poursuite : conditions d'ouverture et d'accueil ; rôle des parents ; organisation de la demi-pension et des EDT • Information régulière des familles de la situation de l'établissement : conditions d'encadrement, situation sanitaire, règlement intérieur, suivi pédagogique <p>Elèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur le respect des gestes barrière avec rappel du règlement intérieur et du protocole actualisé • Accompagnement par les enseignants : éducation à la santé, soutien pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels du collège • Communauté éducative • Equipes pédagogiques • Infirmier • Direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentiel + mail • Site du collège • ENT • Courriels • Appels téléphoniques • Sensibilisation réalisée à chaque nouvelle arrivée

Procédure de
gestion d'un
cas Covid-19

Gestion d'un cas suspect

- La personne est immédiatement isolée avec un masque à l'infirmierie afin de la surveiller en attendant son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Le médecin de l'Education nationale est contacté et la personne consulte son médecin traitant.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.
- Les gestes barrière doivent être impérativement respectés.
- La personne ne pourra revenir dans l'établissement qu'après un avis médical

Gestion d'un cas positif

- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction sont définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises.
- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
- Les personnels et les parents des élèves entrés en contact avec la personne malade sont informés.

- Communauté éducative
- Autorités académiques
- Conseil départemental